

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 25
- Votants : 30
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 13

DEL 2019_162

Date de convocation :
Le 03 décembre 2019

Date d'affichage :
Le 18 décembre 2019

*Fait à Aigondigné,
Le 17 décembre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, se sont réunis à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylia, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDOUX Angélique, pouvoir à CARPENTIER Ludovic
DAGOIS Françoise, pouvoir à PARANT Dominique,
DAGUTS Karine, pouvoir à TROCHON Patrick,
DIDIER Emilien, pouvoir à BOINIER Philippe,
MAGNE Didier, pouvoir à RIVAULT Pierre

Excusé(e)(s) : DUCHEMIN Jean-Luc,
GIRAULT Maryvonne,
PORTET Sébastien

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BARBAREAU Freddy,
BERTON Jean-Claude, BRELAY Lylia, CHAILIER Catherine,
CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALE Laurence,
LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey,
VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : LE BARS Arlette

Délibération 2019_162 : FINANCES

Objet : Prolongation de l'accord-cadre pour la revitalisation du Centre bourg de Mougou

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la prolongation de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Mougou, signé par la commune de Mougou le 23 décembre 2015 pour une durée de 4 ans avec le groupement conjoint de maître d'œuvre dont le mandataire est Franck Buffeteau. Les prestations prévues dans cet accord et soumises ensuite aux marchés subséquents sont les suivantes :

- Diagnostic bourg
- Diagnostic global de patrimoine bâti
- Elaboration d'un parti d'ensemble, parti d'aménagement avec des scénarios sur une autre distribution des équipements publics
- Une mission de maîtrise d'œuvre qui permet la réalisation de travaux : APS/APD, PRO, tout ou partie des études d'exécution EXE, VISA, assistance pour la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance maîtrise d'œuvre pour les opérations de réception.

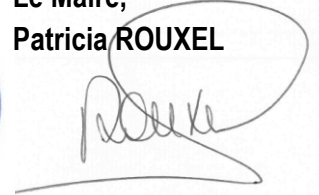
Au regard de la maturité du projet actuel, du phasage de celui-ci et du retard pris par les fusions des communes au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2019, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger l'accord pour 18 mois à compter du 23 décembre 2019 et d'autoriser Mme Le Maire à signer tout acte y afférant.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de :

- Prolonger l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg de Mougon signé avec le groupement conjoint de maître d'œuvre dont le mandataire est Franck Buffeteau pour une période de 18 mois.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout acte y afférant.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.